

«Je serais vous, je fermerais ma gueule»

PROPOS RECUEILLIS PAR MARIE LALLOUET

Point de rencontre de la culture et de la politique, la bibliothèque est le lieu où les acteurs de la lecture publique mettent en œuvre une politique culturelle en accord avec les élus qui en exercent la tutelle. Cette rencontre est fondée sur un respect mutuel, pour la compétence professionnelle d'un côté, pour la légitimité démocratique de l'autre. Mais pas toujours. Nourrie de défiance, de censure et de harcèlement, quand la guerre se déclare, elle est terrible. Grâce au témoignage d'une directrice de médiathèque, nous avons pu retracer la chronique d'un de ces désastres terribles et silencieux.





quelque part en France, une petite ville de 12 000 habitants que la proximité d'une métropole a fait grossir un peu trop vite. Il a fallu deux mandats à sa municipalité socialiste pour faire sortir de terre et mettre en marche une médiathèque à la mesure de cette nouvelle dimension. Au bout de douze ans, la dizaine de salariés de l'établissement circule dans tous les recoins de la ville, ici pour un partenariat avec le collège, là pour une animation dans un établissement pénitentiaire, dans toutes les structures d'accueil de la petite enfance... L'élu en charge de la culture est même devenu le plus fidèle usager de cette bibliothèque dont la mission est de s'adresser à tous les habitants, dans et hors les murs. Survient la campagne électorale pour les municipales de 2014. Légitimement, l'équipe municipale sortante s'enorgueillit de cette jolie réussite et lui réserve une belle place dans le bilan de sa mandature. C'est là que tout commence à aller de travers. En miroir inversé, la liste UMP place justement la médiathèque au centre de ses griefs contre ses adversaires. Sans le savoir encore, la directrice de la médiathèque est dans l'œil de ce cyclone en formation. Avec elle nous avons retracé les étapes de cette descente aux enfers. Aujourd'hui remise de cette épreuve, elle a accepté de témoigner mais ne peut le faire à visage découvert (les procédures sont toujours en cours). Pour l'occasion, elle se serait volontiers choisi le pseudonyme de Fantômette¹ : parce qu'elle aussi est masquée, parce qu'elle non plus n'aime pas les brigands. Mais pour ne pas nuire à la gravité de ses propos, nous l'appellerons juste F.

30 MARS 2014

Au terme d'une campagne violente – comme c'est souvent le cas à l'échelon local – la liste d'opposition sort victorieuse du scrutin du 30 mars 2014. À l'échelle nationale, les élections municipales de 2014 seront qualifiées de « vague bleue », le bleu de l'UMP et celui du Front National. Un peu partout, les personnels des médiathèques (comme ceux de tous les services municipaux) doivent apprendre à travailler avec des élus nouveaux.

Dans notre petite ville, on commence par assurer aux agents que l'on souhaite travailler dans la continuité, mais très vite les preuves du contraire s'accumulent. Reviennent sur le tapis des actions passées – et faites en parfait accord avec les autorités de tutelle de l'époque.

Pourquoi donc avoir mis en place un projet de collectage de contes bilingues auprès de toutes les cultures présentes sur le territoire de la ville alors qu'il y a tant de beaux contes français? Il est hors de question que la langue arabe entre dans la bibliothèque, au motif que les populations arabes doivent apprendre le français et l'anglais pour s'intégrer. Que les exemplaires du livret issu de ce collectage s'arrachent à la bibliothèque ne change rien à l'affaire : « C'est de la merde! C'est fini tout ça ».

Pourquoi donc avoir fait une table thématique pour accompagner les débats sur le genre qui traversaient la société en ce début 2014? Des albums sur la différence entre fille et garçon, des romans mettant en scène l'homoparentalité, simplement présentés sur table (*Journal d'un garçon* de Colas Gutman, *Les Garçons et les filles* de Dominique de Saint Mars et Serge Bloch, *A quoi tu joues?* de

Il est hors de question que la langue arabe entre dans la bibliothèque, au motif que les populations arabes doivent apprendre le français et l'anglais pour s'intégrer. Que les exemplaires du livret issu de ce collectage s'arrachent à la bibliothèque ne change rien à l'affaire : « C'est de la merde! C'est fini tout ça ».

←

Le 12 février 2016 : « Journée de la censure » à la médiathèque départementale de Pierresvives (Hérault).
<http://bibliofrance.org>

Inviter un groupe de musiciens qui métisse différentes cultures musicales? Pas question! Le maire « préfère la chanson d'expression française. »

Marie-Sabine Roger...). Mais quoi que dise la loi, le nouvel élu est opposé au mariage homosexuel et insiste pour « qu'aucun livre qui défend ces idées ne soit mis en valeur dans sa médiathèque ». Et il n'est plus question d'en acheter d'autres. D'ailleurs, toutes les acquisitions devront désormais être validées par l'élu.

Côté médiathèque, c'est la sidération. Certes le suffrage universel autorise la nouvelle équipe municipale issue des urnes à revoir les orientations de la politique culturelle d'un établissement placé sous son autorité, mais ces deux premières charges n'augurent rien de bon. Que la xénophobie et l'homophobie soient des délits punis par la loi ne semble inquiéter personne.

Commence une guerre sans merci qui va durer 14 mois. Une guerre où les deux belligérants sont bien loin d'être à égalité : l'un est l'autorité de tutelle de l'autre, lequel est soumis à l'obligation de réserve.

Une équipe terrorisée, un maire qui débarque à l'improviste pour voir qui est vraiment au travail : un maire n'a-t-il pas le droit de faire ce qu'il veut dans sa médiathèque? Incidemment, la directrice de la médiathèque découvre qu'elle est désormais soumise à un nouvel organigramme au terme duquel son autonomie est sévèrement revue à la baisse.

À la rentrée scolaire 2014, les élections professionnelles se préparent. Dans la commune où le mal-être des agents s'installe, la CGT - Fonction publique territoriale se renforce et va présenter une liste. Pour ne pas crispier davantage ses relations avec les nouveaux élus et craignant de mettre en danger son équipe, F. s'abstient de faire partie de cette liste comme on le lui propose. Dans tous les services de la ville la situation se dégrade et les actions syndicales se multiplient.

Il faut néanmoins mettre en place le programme pour la prochaine année scolaire.

Inviter un groupe de musiciens qui métisse différentes cultures musicales? Pas question! Le maire « préfère la chanson d'expression française. »

Des classes avaient pour habitude de venir à la médiathèque mais avaient pour cela besoin d'autobus? Voilà un poste budgétaire facilement supprimé.

La bibliothèque de rue mise en place dans un des quartiers les plus défavorisés et les plus excentrés est un projet à la fois modeste, simple et qui a fait preuve de son efficacité? Supprimée.

Comme à chaque fin d'année scolaire, l'équipe procède à un désherbage de ses collections? Le conseil municipal vote en urgence une mesure stipulant que le tri des collections ne peut se faire qu'avec l'accord de l'élu en charge de la culture.

Courageusement, F. fait référence aux textes qui encadrent son métier et définissent ses missions. Le code de déontologie de l'ABF (où il est fait mention de la nécessaire valorisation des minorités linguistiques et culturelles), la charte de l'Unesco. « Si vous saviez ce que je pense de l'Unesco! » lui rétorque-t-on.



7 JANVIER 2015

La France entière est sous le choc des attentats de *Charlie Hebdo* et de l'Hyper casher. Du côté de l'éducation, du côté de la culture, tout le monde réfléchit à ce que son rôle d'acteur social lui commande de faire. Ici, c'est avec le collège que, spontanément, s'établit une passerelle. On a besoin d'accompagner les adolescents de toutes les cultures et de toutes les origines, les aider à mettre des mots sur cette violence inédite. La culture comme levier d'un mieux vivre ensemble, comme l'a rappelé l'ABF dans son communiqué du 7 janvier 2015. Avec les enseignants, les éducateurs et les membres d'une association citoyenne locale se met en place un projet de soirée d'échanges interculturels et citoyens, la plus rassembleuse possible. L'idée d'utiliser la musique métissée comme axe populaire et rassembleur, proposée par les enseignants et les bibliothécaires, en partenariat avec un groupe de rock oriental local et l'école de musique de la commune plaît à tout le monde. Mais rien n'est possible sans l'autorisation de la municipalité.

Ça se présente mal... Inquiète, F. contacte la commission éthique de l'Association des bibliothécaires de France. L'écoute est attentive. Mais le conseil est alors «Protégez-vous, ne prenez aucun risque, même si ce comportement explicitement raciste est illégal».

Le maire refuse le projet pour des raisons politiques car «la finalité de la médiathèque ne peut être que de promouvoir la culture occidentale, exclusivement».

La frontière entre censure et harcèlement est alors ténue. Harcèlement systémique qui ne s'attaque pas directement à une personne mais à ses projets et ses moyens de travail. Car dans le même temps, des contrats de travail de contractuels ne sont pas renouvelés ; faute d'ordres de missions, les bibliothécaires doivent mettre fin à la plupart de leurs activités hors les murs. Quant au maire, il ne cesse de clamer haut et fort qu'«il y a trop de personnel, trop de documents et trop de meubles à la médiathèque.» Estimant aussi qu'elle est «trop ouverte au public», il fait réduire son amplitude horaire de 3 heures. Très clairement, la nouvelle équipe municipale ne veut plus avoir à faire avec cette directrice qu'elle juge inséparable de la politique culturelle de l'équipe municipale battue. F. n'a plus aucune autonomie de fonctionnement. Un courrier de l' élu lui stipule qu'elle n'a plus le droit d'«être en contact avec l'extérieur de la médiathèque». Il organise des réunions avec son équipe en son absence sans l'en informer. Elle demande des directives politiques et administratives formalisées afin de sécuriser le travail de la médiathèque, alerte sa tutelle quant à la discontinuité de service public et aux risques psychosociaux au sein de son équipe. On lui répond : «Je serais vous, je fermerais ma gueule. Comme on dit aux fonctionnaires récalcitrants, vous avez deux solutions : vous soumettre ou vous démettre».

Désarmée, F. demande à la CGT son soutien. De son côté, l'ABF écoute, suit ses déboires, mais avoue «ne pas pouvoir se positionner, n'a pas pour mission de prendre parti publiquement dans un conflit de ce type» (voir en note les précisions du comité d'éthique de l'ABF²).

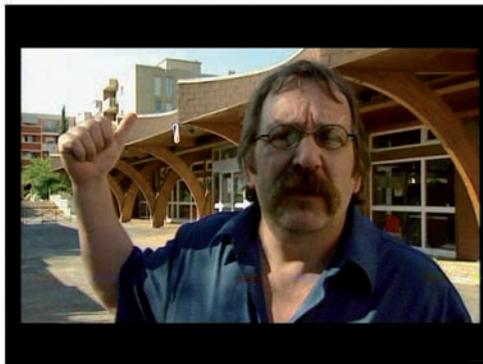
« Comme on dit aux fonctionnaires récalcitrants, vous avez deux solutions : vous soumettre ou vous démettre ».



← ↑
Daniel Schneidermann,
ill. Étienne Lécroart, *Liberté
d'expression : a-t-on le droit de tout
dire?*, La Ville brûle.

Comme dans les années 1990, à Marignane...

Bibliothèques sous influence



France | 1999 | 54 minutes | Beta num 16/9e

Un film de **Eric Pittard**

de - mng

Éliphasion des fonds des bibliothèques dans les municipalités Ft. Marthe Pichon, ancienne directrice de la bibliothèque de Marignane, est le personnage principal de ce film. À ses côtés, militants et associations témoignent.

Thématique

France | Histoire | Politique | Économie | Bibliothèques | Marignane

AUTEUR(S)-RÉALISATEUR(S)
Eric Pittard

PRODUCTION / DIFFUSION
Les Films à Lou, France 5

PARTICIPATION
CINCL, OLA, Direction du Livre et de la Lecture

ORGANISER(S) DÉTENTEUR(S) ou DÉPOSITAIRE(S)
CINCL & Film documentaire, IRI (Bibliothèque publique d'information), Le Réseau du BIC

←

Portail du fil documentaire:
http://www.film-documentaire.fr/4DACTION/w_fiche_film/6641_1

Film appartenant au catalogue national de films documentaires pour les bibliothèques publiques de la Bpi, en prêt et consultation gratuits dans les bibliothèques de ce réseau.
(En accès libre dans les salles de lecture de la BNF.)

Les ouvrages refusés par la mairie

* *La gauche, son idéologie, ses représentants, ceux qui leur font écho*

Parmi les cent vingt titres de romans policiers que la mairie raye sur une liste de plus de deux cent vingt préparée par la bibliothèque, figurent tous ceux qui appartiennent à la série "Le Poulpe" (il s'agit du héros) publiée par les Éditions Baleine. Il faut lire l'écho qu'a réservé *Present* à l'inauguration du "mois du roman policier" pour découvrir les raisons de cette exclusion : le "choix des bibliothécaires" y est vilipendé, spécialement "toutes les petites saloperies gauchardes des Éditions Baleine, la série «Le Poulpe», notamment animée par le très haineux Didier Daeninckx". (Les bibliothécaires avaient exposé des titres de la collection acquis antérieurement à l'interdiction formulée par la mairie.)

Disparaissent de bons de commande présentés par la bibliothèque à la mairie en janvier dernier : *Bianqui l'insurge*, d'A. Decaux; *Portrait d'un artiste* (il s'agit de François Mitterrand), d'A. Duhamel; *La Nouvelle Grande-Bretagne : vers une société de partenaires* de T. Blair (chef du parti travailliste), préface par M. Aubry; *Chemins de sagesse : traite du labyrinthe*, de J. Attali.

* *La "droite libérale"*

Les *Mémoires* de J.-F. Revel ne survivent pas au tri effectué en février par la mairie parmi des propositions de la bibliothèque.

* *L'étranger comme présence et source d'enrichissement*

Relevé de cette catégorie les contes pour enfants et les musiques extra-européennes (7 et 28 novembre 1996, 6 février 1997), les ouvrages présentant sous un jour positif des civilisations étrangères contemporaines (22 janvier 1997), les ouvrages relatifs, sans leur être hostiles, aux immigrés, à l'islam en France (12 octobre 1996). Mais aussi, semble-t-il, les *mots français venus d'ailleurs* - titre d'un ouvrage d'H. Walter rayé en janvier sur une liste établie par la bibliothèque.

* *Les mauvaises mœurs*

Ainsi s'expliquent les critiques attirées par la présence sur le présentoir des nouveautés de *Le Rose et le noir, les homosexuels en France depuis 1968*, de F. Martel. On remarquera que du point de vue même qui semble avoir été celui du censeur, à savoir une hostilité à ce qui est perçu comme du prosélytisme, la recusation de l'ouvrage de M. Martel est assez mal choisie. Il ne s'agit pas, en effet, d'une défense et illustration de l'homosexualité, mais bien d'une étude historique tenue pour sérieuse. De surcroît, son auteur a été publiquement et violemment attaqué par certains groupes "gais" pour avoir mis l'accent sur le retard avec lequel

←

La bibliothèque de Marignane a fait l'objet d'une mission d'inspection sur les faits qui se sont produits du 18 juin 1995 à l'été 1996. Ce rapport a été publié par la Documentation française et est disponible en ligne.
Extraits.

En juin 2015, F. est arrêtée par la médecine du travail. Son arrêt maladie pour dépression de nature professionnelle durera huit mois. Peu à peu, elle reçoit des soutiens de la part d'un nombre important de collègues qui, comme elle, se sont retrouvés dans des situations de souffrance similaires du fait de cette nouvelle génération d'élus de droite ou d'extrême droite, dite « décomplexée ». De nombreux auteurs et artistes aussi, dont certains sont eux-mêmes confrontés à la censure de collectivités territoriales.

Mais que faire quand on a toutes ces blessures de guerre qui vous tournent dans la tête ? Si un fonctionnaire est tenu à une obligation de réserve, il peut enclencher une procédure pénale en déposant plainte, ce que fait F. dès qu'elle a la force de reconstituer les faits en rassemblant des pièces justificatives. De plus, son arrêt de travail pour maladie professionnelle enclenche une procédure administrative par le biais de la Commission de réforme qui doit examiner les situations de ce type.

À ce jour, ces deux procédures sont toujours en cours et F. a trouvé un nouveau poste, ailleurs. Plusieurs de ses collègues issus d'autres services de la commune et victimes de harcèlement aussi (assistantes sociales, animateurs...). Mais pour que sa plainte ne soit pas classée sans suite, F. a dû se faire accompagner d'un avocat, qui accompagnera également d'autres agents municipaux soumis aux mêmes attaques (pour certains avec menaces d'expulsion quand ils bénéficient d'un logement de fonction).

Qu'avez-vous envie de dire à tous vos collègues qui vivent ce genre de situation ?

F. : Quand on est fonctionnaire et que le sol se dérobe ainsi sous vos pieds, on a le sentiment que l'on ne peut rien dire ni rien faire, le devoir de réserve ressemblant alors à une chape de plomb. C'est en partie vrai, mais en partie seulement. Nous avons des droits. Si tout le monde connaît le recours administratif, le droit de porter plainte au pénal est beaucoup moins connu. Les faits de harcèlement pour censure idéologique, discrimination, homophobie, xénophobie, lorsqu'ils peuvent être prouvés dans le cadre d'une enquête ouverte par le Procureur de la République, sont punis par la loi. Ce sont des procédures longues et décourageantes mais il ne faut pas lâcher prise, ne pas laisser faire ni dire, dans le respect de ses devoirs de fonctionnaire, bien entendu. Six ans, le temps d'un mandat, c'est long, surtout si on se laisse menacer dans son intégrité professionnelle.

Auprès de qui faut-il demander de l'aide ?

F. : C'est vrai que j'ai été très déçue par l'ABF et par son refus de prendre position de façon officielle. Comme tous les salariés, nous avons aussi des syndicats qui nous aident – dans mon cas, je crois bien qu'ils m'ont sauvée. Il y a aussi un Observatoire des politiques culturelles³ et des Agences Régionales pour le Livre et la Documentation qui portent une grande attention à ces questions et dont on ne connaît pas assez le rôle. L'Inspection générale des Bibliothèques a été très aimable, attentive mais ne peut diligenter une enquête que sur demande expresse du ministère. Pourquoi ce qui m'arrivait, ce qui arrivait à la médiathèque, ne méritait-il pas enquête ? Je n'en sais rien. (Voir en note les précisions de l'IGB⁴.)

Les faits de harcèlement pour censure idéologique, discrimination, homophobie, xénophobie, lorsqu'ils peuvent être prouvés dans le cadre d'une enquête ouverte par le Procureur de la République, sont punis par la loi.



↑
Jean-Luc Gauthier-Gentès : *Une république documentaire. Lettre ouverte à une jeune bibliothécaire*, BPI, 2004 (En débat). Livre épuisé mais disponible sur Amazon sous une autre présentation et accessible en ligne gratuitement.

Plus question de travailler avec la prison, les minorités linguistiques et culturelles, les jeunes en réinsertion...

Quant aux actions avec les crèches et scolaires, elles sont aujourd'hui réduites à peau de chagrin.

Quelles erreurs faut-il éviter?

F.: Il faut absolument tout mettre par écrit. C'est très important (le mail a valeur juridique à partir du moment où il est imprimé). Il faut aussi essayer d'obtenir des écrits pour toutes les demandes ou récriminations qui nous sont faites – ce n'est pas le plus facile – et mettre systématiquement en copie les directions administratives (DGS, DRH...) car, même si elles n'assument pas leur fonction d'arbitrage, voire participent du processus de harcèlement par leurs (non-)agissements, comme ce fut le cas dans ma commune, elles ont une indéniable responsabilité. Matériellement, il est aussi important d'avoir une mutuelle qui garantit le maintien de salaire en cas d'arrêt de travail.

Avez-vous des nouvelles de ce qu'est devenue votre ancienne médiathèque?

F.: Outre que plusieurs de mes collègues sont partis et/ou cherchent à partir et que la nouvelle équipe est bien réduite aujourd'hui (les départs n'ont pas été remplacés et les postes ont été supprimés), les missions de médiation de l'établissement se sont très nettement restreintes. Plus question de travailler avec la prison, les minorités linguistiques et culturelles, les jeunes en réinsertion... Quant aux actions avec les crèches et les écoles, elles sont aujourd'hui réduites à peau de chagrin. La fréquentation de l'établissement s'en ressent d'ailleurs cruellement. Et si, personnellement, je suis hors de danger, du côté de la médiathèque et de la politique socioculturelle, rien n'est réglé. Et c'est terrible.

Ce que vous racontez là fait penser aux politiques culturelles des premières mairies FN des années 1990. Nous sommes pourtant ici face à des élus du parti gaulliste, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

F.: Je dirais plutôt qu'il s'agit là d'une droite très décomplexée, voire d'une extrême-droite déguisée. Ce que nous vivons depuis les municipales de 2014 est lié à la « vague bleue » (les nombreux témoignages de solidarité que j'ai reçus en attestent⁵) mais je ne peux rien dire de plus car mon discours et mon positionnement n'ont jamais été politisés, seulement professionnels. Il serait cependant imprudent de généraliser mon histoire de façon trop manichéenne car il m'est arrivé par le passé de travailler pour une autre municipalité de droite très volontariste en matière de lecture publique. Il s'agit véritablement d'une problématique idéologique et éthique.

Vous avez un nouveau poste désormais, que reprenez-vous de ces presque trois années que vous venez de vivre?

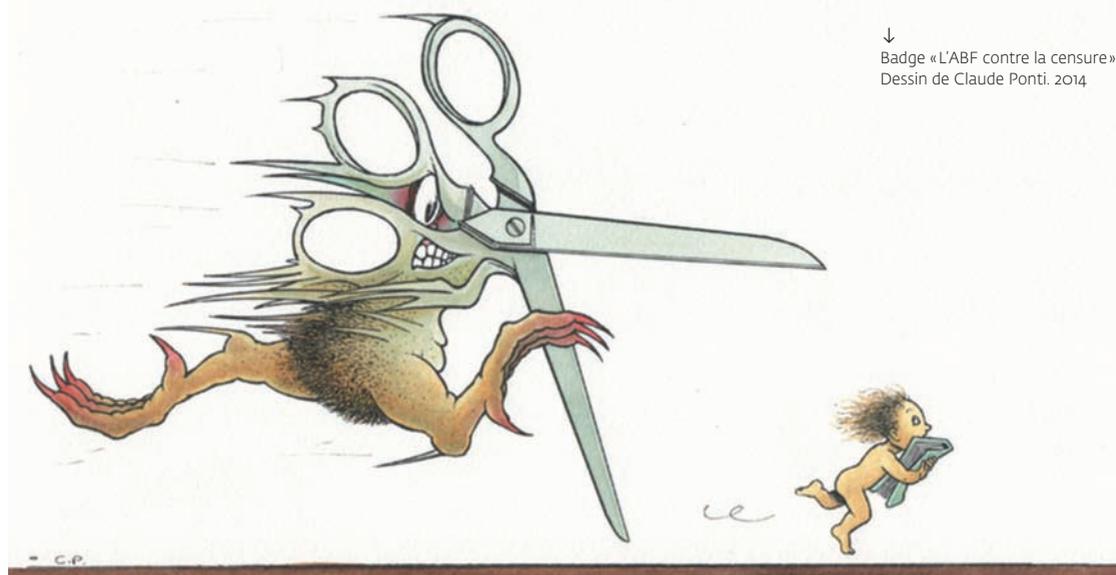
F.: Je ne regrette rien de ce que j'ai fait d'un point de vue professionnel et éthique, même si, à ce jour, ceux à qui je me suis opposée jouissent toujours d'une impunité difficile à supporter, particulièrement pour les collègues toujours en poste à la médiathèque. De tout ça, je retiens surtout que la lutte, ça aide à se créer de vrais amis (collègues, artistes, habitants...) autour de vraies valeurs. J'ai gagné cela et c'est plus précieux que tout. Mais s'il y a une fierté à se battre pour ce que l'on croit juste, c'est loin d'être fini. Le travail d'un bibliothécaire aujourd'hui, a fortiori dans le contexte social actuel, n'est pas celui d'un bibliothécaire d'il y a quarante ans. Nous devons sortir de nos murs, aller à la rencontre de ceux qui ne viennent pas à nous,



Fantômette, personnage créé par Georges Chaulet, ill. P. Daure, Hachette.

être des artisans du mieux vivre ensemble, répondre à l'inédit par l'inédit, avec ce que ça comporte de maladresse sans doute. L'urgence d'agir s'impose à nous – et nos associations professionnelles devraient absolument nous y aider si elles ne veulent pas perdre leur légitimité. Sinon, tout ça n'aura servi à rien. Ce doit être mon utopie à moi... ●

Propos recueillis le 2 novembre 2016.



↓
Badge «L'ABF contre la censure».
Dessin de Claude Ponti. 2014

1. « Figure mixte masculine et féminine..., nouvelle icône pour tous, garçons et filles, dans le contexte libéral des années 1970 qui prépare les enfants à l'ambiguïté constitutive des sexes bien mieux que le discours actuel de la sociologie du genre. » (in « Fantômette, l'anti-héroïne de mon enfance », par Thomas Clerc, écrivain et maître de conférences en littérature contemporaine à l'université Paris X Nanterre 1, Libération, nov. 2012). Note de l'interviewée.

2. Consulté à ce sujet, Dominique Lahary, membre du comité d'éthique de l'ABF, précise :

« Le comité a une mission confidentielle de conseil et de réorientation. Il informe les bibliothécaires qui le sollicitent de leurs droits et devoirs, sans omettre les risques personnels qu'ils peuvent prendre en adoptant telle ou telle attitude, à eux de prendre leurs responsabilités. Il les réoriente à l'occasion vers les organisations syndicales de leur choix, celles-ci étant des interlocuteurs naturels en matière de conflit du travail local et disposant par ailleurs d'une certaine tolérance quant au devoir de réserve. Le rôle de l'ABF est de formuler des orientations générales sur les bibliothèques et la profession et pas de prendre des positions sur chaque cas particuliers, dont les tenants et les aboutissants pourraient lui échapper.

Le comité d'éthique a réuni dans un vademécum disponible en ligne intitulé « Se positionner dans sa collectivité » les conseils récurrents qu'il était amené à dispenser. Le comité a par ailleurs pu constater après les élections municipales de 2014

une certaine recrudescence des cas de crispation politique sur le contenu de certains ouvrages pour la jeunesse ou sur des questions de diversité culturelle.

3. Organisme national installé à Grenoble. Il exerce une mission d'observation, de conseil et de formation centrée sur l'articulation entre chantiers culturels, évolution de la société et politiques publiques au niveau territorial.

4. Interrogée à ce sujet, l'Inspection générale des bibliothèques, par la voix de Françoise Legendre, nous a précisé ce point : « Il est exact que l'Inspection générale des bibliothèques ne peut "s'autosaisir" ni intervenir dans les conflits qui peuvent surgir au sein des équipes ou entre élus et agents des bibliothèques territoriales. Les personnels peuvent se tourner vers les représentants du personnel et utiliser les instances territoriales (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail notamment). En revanche, une demande d'inspection de l'équipement (mais qui ne sera pas restreinte à une approche "Ressources humaines") peut être exprimée via la Direction régionale des affaires culturelles de la région concernée, qui transmettra au ministère de la Culture et de la Communication et au cabinet du ministre (l'IGB dépend directement des ministres de la Culture et de la Communication et de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) ».

5. Voir à ce sujet l'article de Nicolas Georges, dans *Livres Hebdo*, 13 novembre 2015.